

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Toutes les personnes intéressées sont priées de noter les informations qui suivent.

1° À sa séance du 2 octobre 2007, le conseil d'arrondissement a adopté les premiers projets dont les descriptions suivent.

CA07 240561 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin de contingenter les débits de boissons alcooliques sur le côté ouest de la rue Drummond, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque, et sur la rue de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine.

CA07 240563 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin d'adapter les dispositions relatives à l'apparence d'un garde-corps et d'une construction hors toit.

CA07 240565 : Résolution autorisant à certaines conditions, pour l'emplacement composé des lots 1 338 669 et 1 338 671, l'autorisation de démolir l'édifice portant le numéro 3447, rue de la Montagne, de déroger aux articles 9, 61 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et de construire un ensemble bâti conformément aux plans 8 à 15 et 18 préparés par DCYSM architecture et design et estampillés par la Division de l'urbanisme de l'Arrondissement le 18 septembre 2007.

CA07 240567 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin de modifier les usages autorisés dans un secteur délimité par les rues Jeanne-Mance et Balmoral, le boulevard De Maisonneuve et le lot 1 340 642.

CA07 240572 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin de modifier les usages autorisés sur le lot 1 729 145 et une partie du lot 1 729 149, en bordure de l'avenue De Lorimier et du boulevard René-Lévesque.

CA07 240574 : Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de retirer des cartes 2.5.1 et 25.05 relatives aux parcs et espaces verts une partie du parc située à l'ouest de l'avenue De Lorimier et au nord du boulevard René-Lévesque.

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 30 octobre 2007 à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5° Une copie de ces projets, un plan des secteurs visés et un document d'information peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 12 octobre 2007.

Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement